



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le lundi 3 juin 2019

### Incendie de la zone du Vert Galant à Saint-Ouen-l'Aumône Point de situation

Dimanche 2 juin, à la mi-journée, un feu s'est déclaré dans la zone d'activités du Vert Galant sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

Pour se rendre maître de l'incendie, les sapeurs-pompiers du Val-d'Oise ont engagé 107 personnels et ont reçu le concours des sapeurs-pompiers des départements franciliens et limitrophes. La Police Nationale a assuré la sécurité du périmètre des opérations. En fin d'après-midi, l'incendie était sous contrôle.

Aucune victime n'est à déplorer ainsi qu'aucun dommage sur les habitations autour de la zone d'activité.

Parmi les sites endommagés figure une société de traitement de déchets industriels et domestiques. La combustion des matières entreposées a donné lieu à des déflagrations et de forts dégagements de fumée. Des prélèvements ont aussitôt été effectués par les services de l'Etat pour en déterminer la nature et le degré de toxicité.

Les premières analyses effectuées par le SDIS laissent apparaître qu'**il ne subsiste aucun risque de pollution de l'air, ni danger d'intoxication.**

La DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) et le Laboratoire Central de la Préfecture de Police de Paris pratiquent actuellement des analyses complémentaires.

L'événement a toutefois entraîné une pollution localisée et maîtrisée de l'Oise en cours de résorption par les sapeurs-pompiers du Val-d'Oise. Les vérifications réalisées par l'Agence Régionale de Santé ont démontré que la potabilité de l'eau n'est en rien altérée. **Cette pollution n'entraîne donc aucune restriction d'usage. En conséquence :**

**Aucune consigne ou conduite spécifique à tenir n'est demandée à la population**

